CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 11 septembre 2026 en MAIRIE à 19h00

L'an deux mille vingt-six, le onze septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard FAVIER, maire.

Présents : BERAUD Christophe, COMBEMOREL Sophie, DE JONG Frédérique, DESAUNOIS Frédérique, FAVIER Bernard, GILBERT Elodie, GOURDY Joelle, GOUYON Cannelle, LECUYER Lionel, LHOUMEAU Stéphanie, MAZERON René, OLIVIER Pascal

Absents : LAMADON Jérémy (avec pouvoir donné à FAVIER Bernard)

En retard : RENARD Alexis (arrivée à 19h15)

Lecture et approbation du Compte Rendu du dernier conseil

Désignation d'un secrétaire de séance : Cannelle GOUYON

Ordre du jour Conseil Municipal :

II – Ordre du Jour

1) Logements Épicerie

Lors du dernier conseil municipal, il avait été indiqué que l'analyse des offres reçues dans le cadre du marché de travaux était en cours, avec notamment des investigations complémentaires nécessaires concernant le lot n°02 « Charpente bois ».

Depuis, un élément nouveau est intervenu : par arrêté préfectoral en date du 25 août 2026, la commune s'est vu attribuer une subvention au titre du Fonds vert d'un montant de 79 903 € pour cette opération.

Cette aide, qui n'était pas connue au moment des précédents échanges, modifie sensiblement les conditions financières du projet et permet de réexaminer l'opportunité de poursuivre cette opération.

Toutefois, le délai de validité des offres remises dans le cadre de la consultation initiale était fixé à 90 jours. Ce délai étant désormais arrivé à son terme, les offres initialement déposées ne peuvent plus être maintenues dans le cadre de cette consultation.

Si le Conseil municipal confirme son souhait de poursuivre l'opération, une nouvelle consultation des entreprises devra donc être lancée, dans les meilleurs délais, sur la base d'un projet et d'un plan de financement actualisés.

Ce nouveau lancement permettra notamment de prendre en compte la nouvelle subvention obtenue, mais également les éventuels ajustements techniques et financiers identifiés depuis la première consultation, notamment concernant le lot « Charpente bois ».

- **Plan de financement prévisionnel de l'opération**

Le coût prévisionnel de l'opération est actuellement estimé à **249 075 € HT**, comprenant **225 000 € HT de travaux** et **24 075 € HT de frais d'honoraires**.

L'attribution récente d'une subvention du **Fonds vert d'un montant de 79 903 €** vient améliorer sensiblement le plan de financement de l'opération.

Hypothèse 1 – Subventions actuellement identifiées

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	225 000,00 €	Département	30 000,00 €
Honoraires	24 075,00 €	Fonds vert	79 903,00 €
		Total subventions	**109 903,00 €**
Total opération	**249 075,00 €**	**Reste à charge commune**	**139 172,00 €**

À titre indicatif, un reste à charge de **139 172 €** correspondrait, sur une durée de 15 ans (180 mois), à environ **773 € par mois pour les deux logements**, hors frais financiers éventuels.

Hypothèse 2 – Avec obtention d'une subvention DETR

Dans l'hypothèse où une subvention au titre de la DETR serait également obtenue pour un montant de **79 902,70 €**, le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	225 000,00 €	Département	30 000,00 €
Honoraires	24 075,00 €	Fonds vert	79 903,00 €
		DETR – hypothèse	79 902,70 €
		Total subventions	**189 805,70 €**
Total opération	**249 075,00 €**	**Reste à charge commune**	**59 269,30 €**

Dans cette seconde hypothèse, le reste à charge prévisionnel de la commune serait de **59 269,30 €**, soit environ **329 € par mois sur 15 ans pour deux logements**, hors frais financiers éventuels.

Ces montants sont présentés à titre indicatif et pourront être actualisés en fonction du résultat de la nouvelle consultation des entreprises, du montant définitif des honoraires et des subventions effectivement obtenues.

Arrivée Alexis RENARD à 19h15

Il est donc proposé de faire un nouveau point avec le Conseil municipal sur l'opportunité de poursuivre l'opération de réhabilitation des logements au regard de cette nouvelle participation financière et, en cas d'avis favorable, d'engager rapidement les démarches nécessaires à la relance de la consultation des entreprises.

Le conseil approuve à l'unanimité.

2) Illumination de Noël

Monsieur le Maire informe le Conseil que SPIE, par un mail en date du 04/09/2026, nous demande, afin de préparer au mieux la saison des illuminations, de déterminer la période de fonctionnement des éclairages de Noël.

Il est nécessaire de déterminer la date d'allumage et d'extinction des illuminations **et ce avant le 21 septembre.**

A titre indicatif l'année dernière la date d'allumage était programmée au 12 décembre et celle d'extinction au 12 janvier.

Le marché de noël de Saint-Priest-des-Champs ayant lieu le 11/12/2026, le conseil décide de démarrer les illuminations à partir de cette date.
Le conseil municipal décide de les arrêter le 08/01/2027.

3) Limites d'agglomération

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de modification des limites d'agglomération de la commune de

Saint-Priest-des-Champs.

Cette modification vise à actualiser les limites d'agglomération afin de tenir compte de la configuration actuelle du bourg et de ses secteurs urbanisés.

Le projet concerne principalement les routes départementales desservant le bourg ainsi que certaines voies communales.

Le projet d'arrêté a été transmis pour avis aux services du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, gestionnaire des routes départementales concernées.

À la suite de cet échange, plusieurs ajustements sont apportés au projet initial :

- **Au niveau du Giraudet**, les PR initialement attribués à la RD 62 et à la RD 515 doivent être inversés ;
- **Sur la RD 515**, une fin d'agglomération doit également être ajoutée au **PR 8+856** ;
- Les éventuels lieux-dits que la commune souhaiterait reconnaître comme agglomérations devront être intégrés au même arrêté, après accord du gestionnaire de voirie (Lamazière, Gandichoux)

Les limites proposées sont donc les suivantes :

Voie	Point de repère (PR)	Localisation
RD 62 – Route des Fades	**PR 11+997**	Route des Fades
RD 62 – Secteur du Giraudet	**PR 10+930**	Lieu-dit Le Giraudet, au niveau du lotissement
RD 515 – Secteur du Giraudet	**PR 8+620**	Lieu-dit Le Giraudet, au niveau du stade municipal
RD 987 – Secteur de Laval	**PR 30+840**	Lieu-dit Laval
RD 987 – Route de Pontaumur	**PR 31+745**	Route de Pontaumur
Route communale de l'ADAPEI	**À déterminer**	Entrée d'agglomération

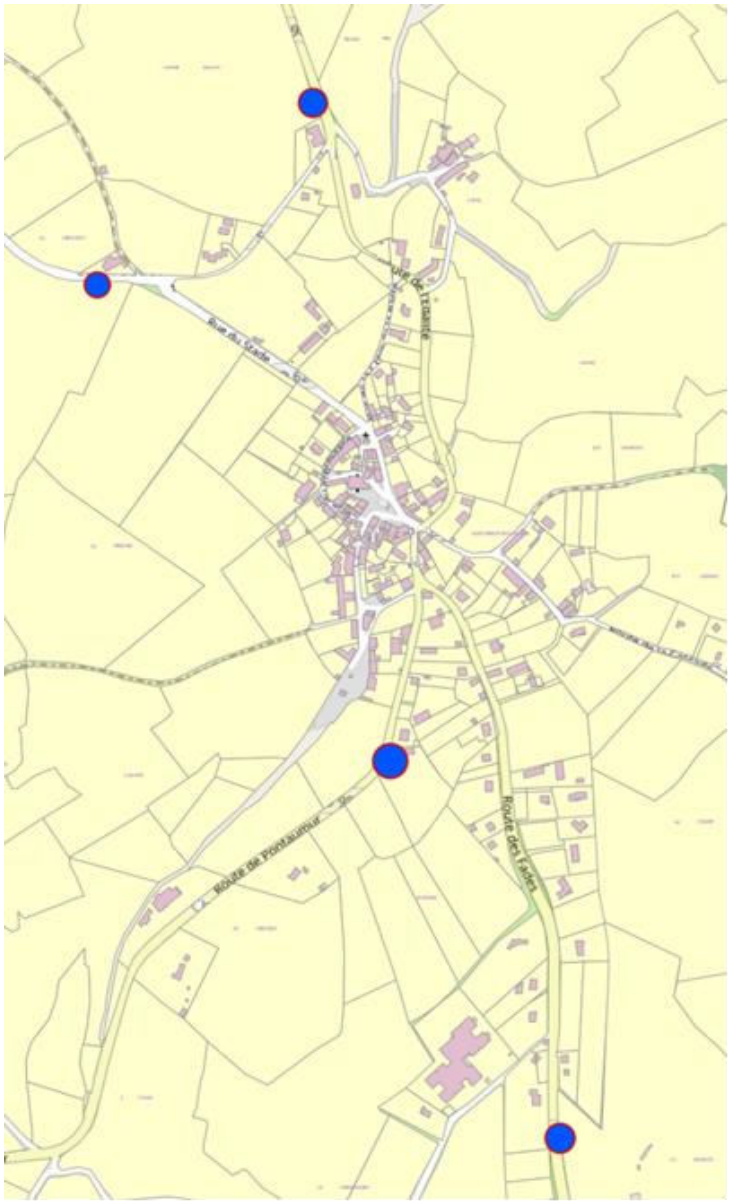
Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance de ces propositions, à échanger sur les limites d'agglomération envisagées et à se prononcer sur leur mise en œuvre.

À l'issue de la discussion, le projet d'arrêté municipal sera finalisé et transmis aux services concernés.

J. Gourdy indique également qu'une pétition a été signée par les habitants de Lamazière par rapport à la limitation de vitesse élevée dans le village.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouvelles limites d'agglomération ainsi que le passage en agglomération des lieux-dits Lamazière et Gandichoux, ce qui rendra la possibilité de passer la limitation à 50 km/h.
Le conseil municipal va se renseigner auprès des services du département, s'il est possible d'avoir une zone 50 et une 70 dans un même lieu-dit (notamment pour Gandichoux) ainsi que pour savoir si la partie entretien/pose des panneaux est pris en charge par la commune ou le département.





4) Groupes de travail CCPSE

Monsieur le Mairie indique que la communauté de communes a relancé la commune afin de favoriser l'inscription de conseillers municipaux aux groupes de travail proposés par l'intercommunalité (voir la fiche d'inscription en annexe). Monsieur le Maire souhaiterait recueillir les volontés de chacun pour participer à ces divers groupes de travail. Suite à cette demande, ci-dessous l'inscription aux différents groupes de travail :

☐ **Attractivité économique et touristique : Bernard FAVIER**

☐ **Enfance jeunesse, Parentalité**

☐ **Affaires culturelles - Vie Associative**

☐ **Agriculture, Eau, Environnement, Transition énergétique : Lionel LECUYER, Christophe BERAUD Jeremy LAMADON**

☐ **Mobilité - Mutualisation**

☐ **Actions sociales, Services publics : Bernard FAVIER**

☐ Moyens généraux

5) Taxe sur les locaux d'habitation vacants

➢ Contexte

Les services de la Direction générale des finances publiques ont informé la commune de l'évolution du dispositif relatif à la taxation des logements vacants.
À compter de **2027**, la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) se substituera à la taxe sur les locaux vacants (TLV) et à la taxe d'habitation sur les locaux vacants (THLV).
La commune n'étant pas située en zone tendue, cette taxe ne s'appliquera pas automatiquement. Son instauration relève d'une décision du Conseil municipal.
Pour une application à compter du **1er janvier 2027**, une délibération doit être prise **avant le 1er octobre 2026**.
Le Conseil municipal est donc invité à réfléchir à l'opportunité d'instaurer cette taxe sur le territoire communal.

➢ Une réflexion à inscrire dans la politique communale du logement

Cette question ne doit pas être envisagée uniquement sous l'angle d'une recette fiscale supplémentaire.
La commune mène depuis plusieurs années une réflexion sur sa politique de logement, avec notamment la volonté de **maintenir et développer une offre de logements permettant de répondre aux besoins des personnes souhaitant s'installer ou rester sur la commune** et de rendre cette dernière dynamique et attractive.

Cette volonté se traduit notamment par les projets de **réhabilitation de logements communaux**, comme le projet actuellement envisagé pour les logements situés au-dessus de l'épicerie.
Dans ce contexte, la question des logements vacants sur le territoire communal mérite également d'être examinée.
L'objectif serait de disposer d'une meilleure connaissance de ces logements et, lorsque cela est possible, de favoriser leur remise sur le marché, afin de contribuer à augmenter l'offre de logements disponibles sur la commune.

➢ Les données transmises par les services fiscaux

Les services fiscaux ont transmis à la commune un état des locaux recensés comme vacants.
Le fichier fait apparaître :

- **134 locaux** recensés comme vacants ;
- Parmi ceux-ci, **83 maisons ou appartements** ;
- Et, après application des critères fiscaux, **42 locaux présentant un potentiel de taxation**.

Ces 42 logements constituent donc une première indication du nombre de logements susceptibles d'être concernés par le dispositif. Il convient toutefois de rester prudent dans l'interprétation de ces données. Le fichier fiscal constitue une base d'identification et ne permet pas, à lui seul, de déterminer les raisons de la vacance de chaque logement. Certains logements peuvent notamment être concernés par des situations particulières ou ne pas être effectivement taxables après examen de leur situation.

➢ Quel pourrait être l'impact financier ?

Les services fiscaux ont également transmis une simulation du produit potentiel de la taxe.
Pour les 42 logements identifiés, la valeur locative de référence cumulée s'élève à **11 222 €**.
Après application des coefficients communiqués par les services fiscaux, la base estimée pour 2026 s'élève à environ **66 103 €**.
Le taux de la TVLH peut être fixé, en zone non tendue, dans la limite de **50 %**.
À titre d'exemple, un taux de **20 %** représenterait un produit théorique d'environ **13 221 €**.
Ce montant est toutefois une estimation et ne constitue pas une recette garantie.
L'enjeu financier existe donc, mais il doit être apprécié au regard de l'objectif plus large poursuivi par la commune en matière de logement.

➢ Un outil à mettre en perspective avec les actions déjà engagées

La commune cherche aujourd'hui à développer une politique de logement cohérente avec les besoins identifiés sur son territoire.

D'un côté, elle peut agir directement en tant que propriétaire, notamment par la **rénovation et la remise en état de logements communaux** afin de pouvoir proposer de nouveaux logements à la location.

De l'autre, une réflexion peut être menée sur les logements privés qui restent durablement vacants et qui pourraient, dans certaines situations, être remis sur le marché. L'instauration de la TVLH pourrait donc être envisagée comme **un outil**

complémentaire, destiné à encourager la remise en circulation de certains logements existants plutôt qu'à laisser durablement vacants des logements qui pourraient répondre à une demande.

Cette réflexion paraît d'autant plus pertinente que la commune souhaite pouvoir **répondre aux demandes de particuliers qui souhaitent s'installer sur son territoire**, tout en maintenant une offre de logements adaptée aux besoins de la population.

- **Une décision à prendre en deux temps**

À ce stade, le Conseil municipal est principalement invité à se prononcer sur **l'opportunité d'instaurer la TVLH à compter du 1er janvier 2027**.

Si le Conseil souhaite retenir ce principe, une délibération devra être prise **avant le 1er octobre 2026**. La question du **taux** pourra ensuite être examinée plus précisément.

Les services fiscaux recommandent en effet de fixer le taux par une délibération distincte, qui devra être prise avant le **15 avril 2027** pour une application en 2027. Cela laisse donc aux élus le temps de poursuivre la réflexion sur le niveau de taux qui serait le plus cohérent avec les objectifs de la commune.

Il est proposé au Conseil municipal d'échanger sur l'opportunité d'instaurer la **taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter du 1er janvier 2027**, non seulement au regard de son potentiel financier, mais également au regard de la **politique volontariste menée par la commune en matière de logement et de l'objectif de remettre, lorsque cela est possible, des logements disponibles sur le marché afin de répondre aux demandes d'installation sur la commune**.

En cas d'avis favorable de principe, une délibération d'instauration pourra être prise avant le 1er octobre 2026, tandis que le choix du taux pourra faire l'objet d'une réflexion complémentaire et d'une délibération ultérieure.

Le conseil municipal approuve l'instauration de cette taxe par 13 voix pour et 1 abstention.

6) Admission en non-valeur

Monsieur le Maire indique que suite à un mail du SGC de Riom, ce dernier a fait état des créances présentées en non-valeur qui n'ont pu être recouvrées au terme du processus de poursuites s'avérant infructueux ou une liste regroupant uniquement les créances minimes dont le montant est inférieur ou égal à 30 €.

Le SGC précise que le refus de vote des non-valeurs entraîne une insincérité budgétaire car il ne permettrait pas de rendre le résultat budgétaire cumulé conforme à la réalité financière de la collectivité (votre résultat budgétaire cumulé actuel comprend des sommes que vous ne pourrez pas encaisser). L'admission en non-valeur permet de corriger cette distorsion en rendant plus sincère le résultat budgétaire cumulé de fin d'exercice.

Le SGC rappelle qu'il est maintenant possible de prendre une délibération autorisant l'ordonnateur à admettre en non-valeur, sur simple décision, les listes dont les créances irrécouvrables unitaires sont inférieures à 100 €.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'admettre en non-valeurs les créances suivantes :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	23 222.50	205.20
Total	23 222.50	205.20

Compte	Montants présentés	Montants admis
6542	4 008.37 €	4 008.37 €
Total	4 008.37 €	4 008.37 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité le passage de ces deux montants en non-valeur.

7) Programmation FIC à définir

Voirie :

- Impasse des Potagers : accès aux logements locatifs Quéant / Pinto.
- Impasse devant le cabinet infirmier : en cas de passage dans le domaine public, prévoir l'aménagement de cet espace.
- Rue de la Mairie, à proximité du terrain de M. PUTZEYS : en cas d'acquisition du terrain, étudier le traitement du carrefour et un éventuel élargissement.
- Moulin de l'Étang Grand : prévoir un accès adapté à cette nouvelle structure, notamment au niveau de l'entrée du parking.
- Gandichoux : étudier les aménagements nécessaires en lien avec la future construction d'une maison.
- Reprendre les voiries qui devaient être faites dans l'ancien programme et qui faute de crédit non pas pu être réalisées.

Autres points à étudier :

- Ressortir le devis du SIV concernant les accès aux stabulations. Lionel LECUYER doit rencontrer le SIV la semaine prochaine.
- Recenser, dans chaque secteur, les voies goudronnées nécessitant une réfection.
- Vérifier si le remplacement des bornes incendie peut bénéficier d'un financement.
- Cimetière : évaluer le besoin de réfection des crépis.
- Envoyer le détail des projets finançable par le FIC à tous les élus pour réflexion (2026)

III - Questions diverses

- **Bilan de fréquentation Agence Postale Communale**

La Poste nous a transmis un bilan d'activité de l'Agence Postale Communale pour la période d'août 2025 à août 2026 (voir bilan en annexe).

Sur cette période, l'agence a enregistré une **fréquentation totale de 1 501 passages**, soit une moyenne d'environ **125 passages par mois**.

Cette fréquentation s'accompagne d'un volume d'activité significatif avec **2 102 opérations enregistrées** et **1 330 paniers traités**.

Principaux éléments d'activité

- 1 501 fréquentations
- 2 102 opérations
- 1 330 paniers
- 637 dépôts
- 303 retraits d'espèces**, représentant un montant total de** 50 156 €
- 26 versements d'espèces**, pour un montant total de** 6 390 €
- 86 instances retournées
- 167 flashages d'arrivée
- 81 retraits clients
- 12 878,68 € de ventes et affranchissements**, dont :**
 - 5 236,04 € d'affranchissements ;
 - 7 390,94 € de produits.

Ces chiffres montrent que l'Agence Postale Communale conserve une **activité régulière tout au long de l'année**, avec une fréquentation qui représente en moyenne plus de **4 passages par jour d'ouverture**.

Au-delà du seul nombre de clients accueillis, l'activité génère un nombre important d'opérations : dépôts, retraits, opérations financières, affranchissements, remise et gestion d'instances, flashages et ventes de produits.

Ainsi, l'activité de l'agence représente non seulement un **service de proximité important pour les habitants**, mais également une **activité d'accueil, de renseignement et de traitement pour les secrétaires**, qui assurent quotidiennement ces différentes opérations en complément de leurs missions administratives communales.

- **Demande de subvention APPMA 2026 et ORACLE**

- APPMA : par un courrier reçu le 08 juin 2026, l'Association pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques « La Sioule » sollicite la commune pour un appui financier afin de soutenir leurs actions en faveur du plan d'eau qui borde la commune de Saint-Priest-des-Champs (empoissonnement, école de pêche, entretien, mise à l'eau etc…)

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'APPMA.

- ORACLE : par un courrier reçu en juin 2026, l'association ORACLE (Office régional d'action culturelle de liaisons et d'échanges) sollicite la commune pour sa demande annuelle de cotisation d'un montant de 32€.

Au vu de la très faible utilisation de ce service sur la commune, le conseil municipal décide de ne pas adhérer à cette association.

- **Accord subvention DALD 2026, pour Marchés d'été (600.00 €)**

Par un courrier reçu le 07/08/2026 le Conseil départemental informe la commune qu'il décide d'attribuer une subvention nommée DALD (dotation d'animation locale décentralisée) d'un montant de 600€ pour le financement de l'organisation des marchés concerts de cet été.

Un bilan financier des marchés-concerts sera fait lors d'une prochaine réunion.

- **Information augmentation tarifaire de la piscine de Saint-Eloy-les-Mines**

La municipalité de Saint-Eloy-Les-Mines par courrier, informe notre commune de la future hausse des tarifs d'accès à la piscine du territoire expliquant que l'entretien de ce bassin est une dépense représentant 350 000 à 400 000€ euros par an et que celle-ci est fréquentée par de nombreuses écoles du territoire. Le Maire informe que la grille tarifaire sera votée et rediscutée prochainement dans un conseil municipal et que celle-ci nous sera transmise pour actualisation (voir courrier en annexe).

Il conviendra de faire le point avec l'école afin d'étudier les possibilités permettant à l'ensemble des enfants de bénéficier de séances de piscine.

- **Label Villes et Villages fleuris : prévision d'une journée d'études**

Dans le cadre de son accompagnement au label Villages Fleuris, le Conseil Départemental souhaite organiser une journée d'étude le 22 septembre à destination des élus et des agents en charge des espaces verts. Il est proposé d'aller à la rencontre de deux communes ayant récemment obtenu ce label. Le Conseil départemental souhaite donc recueillir les communes susceptibles d'être intéressé par ces échanges (limitation à deux personnes/commune).

- **Programme travaux Conseil départemental**

Le Conseil départemental informe la commune que la Commission permanente a décidé d'affecter à leur programme de travaux, la pose de glissières et de mise en conformité de dispositifs de retenus et lisses moto sur la RD 110 (départementale allant des Chaussades au pont du Bouchet) et ce pour un montant total de 49 000€ (voir courrier en annexe)

- **Etude de faisabilité : Maison DENIS**

La commune souhaite engager une **étude de faisabilité concernant le devenir d'un bâtiment composé de plusieurs espaces (ancienne boucherie, logement et grange)**.

Plusieurs scénarios pourront être étudiés, notamment :

- Création de logements ;
- Espace partagé / coworking ;
- Extension de l'école primaire, notamment avec une salle de motricité ;
- Ou tout autre usage répondant aux besoins du territoire.

Une consultation a été lancée **fin août 2026 (cahier des charges en annexe)**. Trois offres ont été reçues :

Cabinet	Montant TTC
Frédéric CHALMAIN	23 760,00 €
Gérald PIL	18 600,00 €
Perichon Architecture	**11 880,00 €**

Perichon Architecture présente l'offre la moins élevée, pour un montant de 11 880,00 € TTC.

Par ailleurs, cette étude **pourrait faire l'objet d'une demande de subvention au titre du programme LEADER**, avec un financement pouvant atteindre **80 %**, sous réserve de l'éligibilité du projet et de l'accord des financeurs.

Proposition : retenir Perichon Architecture pour un montant de **11 880,00 € TTC** et autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires, notamment le dépôt d'une demande de financement LEADER.

	Montant
Coût de l'étude TTC	**11 880,00 €**
Subvention LEADER 80 %	**9 504,00 €**
Reste à charge commune	**2 376,00 €**

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

IV - Ressources humaines

➢ **Contrat Sylvie CHENILLE**

Madame Sylvie CHENILLE s'est vu proposer un renouvellement de son contrat jusqu'au 31 décembre et ce pour 20 heures/semaine.

- **Modification horaires de présence du secrétariat de Margaux ROOSE et de Laurence SAPHAR COUTIERE**

Jour	Semaine paire	Semaine impaire
Lundi	**Laurence** : 08h30–17h30 **Stéphanie** : 08h30–17h30	**Margaux** : 09h00–16h00 **Stéphanie** : 08h30–17h30
Mardi	**Margaux** : 08h30–17h00 **Stéphanie** : 08h30–17h30	**Margaux** : 08h30–17h00 **Laurence** : 08h30–17h30
Mercredi	**Margaux** : 08h30–17h00 **Laurence** : 08h30–17h30	**Margaux** : 08h30–17h00 **Laurence** : 08h30–17h30
Jeudi	**Margaux** : 08h30–17h00 **Stéphanie** : 08h30–17h30	**Margaux** : 08h30–17h00 **Stéphanie** : 08h30–17h30
Vendredi	**Margaux** : 08h30–17h00 **Stéphanie** : 08h30–17h30	**Margaux** : 08h30–17h00 **Stéphanie** : 08h30–17h30
Samedi	**Laurence** : 09h00–12h00	**Laurence** : 09h00–12h00

- **Fin de contrat Fabrice VERNERET**

Le contrat de Fabrice VERNERET prendra fin le 30 septembre 2026.

V- Tour de table :

- Christophe BERAUD :
 - Demande à visiter la colonie avec l'ensemble du conseil ainsi que les autres équipements communaux

- Joelle GOURDY :
 - Indique qu'une pétition a été signée par des habitants concernant la circulation sur le lieu-dit de Lamazière. Celle-ci a été transmise à FAVIER Bernard.
 - mur qui se fend en contre-bas de la route entre Lamaziere et le pont du boucher.
 - Indique que la borne incendie de Lamazière est HS. Alexis RENARD indique qu'elle est identifiée par les pompiers, se charge de proposer un devis pour le remplacement pour la prochaine réunion du conseil.

- Frederique DeJong :
 - Indique que le puit sur la place sous le Tilleul est à sécuriser (trappes à fermer/cadenas)

- Frederique DESAUNOIS :
 - Indique que les lavoirs à Grandsaigne ont été nettoyés mais qu'il y a un souci de fuite d'eau
 - Indique qu'il y a eu des demandes lors des marchés-concerts pour qu'il y ait plus de places à la buvette (éviter d'avoir des exposants trop proches de la buvette)

- Cannelle GOUYON :
 - Indique qu'il y a une différence de niveau sur la place entre la zone de roulement et la zone de stationnement qui engendre un risque de chute.
 Bernard FAVIER va demander conseils aux services du Département afin de trouver des solutions.

- Alexis RENARD :
 - Indique qu'avec la sécheresse à la cascade de cet été, il serait possible de trouver de nouvelle activité pour occuper les touristes. La question sera travaillée en commission tourisme. Plusieurs propositions avaient été évoquées dans le passé : un circuit arboretum, la création d'un point de vue depuis le haut de la cascade etc. La commission tourisme et patrimoine est chargée de faire des propositions à ce sujet.

VI-Rapport des comités consultatifs et syndicats

Comités Consultatifs

Voirie, assainissement : Lionel LECUYER :

- Commission voirie : Nouvelle date à fixer : mardi 15 septembre au matin.

- Voirie forestière : À la suite de la réunion du 28 août, deux projets devraient aboutir (Bois Redon et Blanquet). Des questions restent à clarifier concernant le tracé du bourg et le secteur du Vernadel, où le chemin est déjà en partie ouvert et ne dessert que des parcelles sectionales.

- Dégradations des voies communales : Recensement des dégradations des chemins et voies goudronnées à la suite de l'orage du 27 août. Une réunion est prévue avec M. Thomas du SIV dans le cadre des dossiers DSEC et Département.

- Programmation FIC : Préparation de la prochaine programmation des travaux de voirie.

- Monument aux morts : Deux entreprises ont réalisé des devis pour sa rénovation.

Bâtiments communaux : Patrice GIRAUD :

- Ecole : Algeco installé à l'école avant la rentrée, mise à jour des sirènes incendie à l'école (677.70€) / cantine, installation du nouvel équipement à la cantine scolaire (17 454.41€ TTC).

- Église : 1 seule entreprise a répondu à la consultation, pour un montant de 45 000.00 € TTC, les travaux seront réalisés à l'automne 2026.

- Colonie : Consultation pour le diagnostic amiante qui sera réalisé par la société Diag+ (1218€), suivant les résultats, les différentes entreprises sollicitées pour les travaux de nettoyage intérieur adapteront leurs propositions.

- Réunion à prévoir pour utilisation de la Maison du 3e âge ainsi que pour l'aménagement des WC publics, faire à la suite de la réunion avec les associations pour adapter les travaux à leurs besoins,

- Bibliothèque : Petits travaux à prévoir (étagères, radiateur à déposer, demande d'un coin WC…)

- Salles communales : Voir les petits travaux/aménagements en lien avec René MAZERON et à aborder en commission

- Logements :
 - Perception : Soucis sur le lino/peintures un rdv sera pris avec les locataire et l'entreprise pour une amélioration de la pose du lino

Matériel communal : Jeremy LAMADON / Lionel LECUYER

- Livraison du broyeur d'accotement le 07/09/2026

Urbanisme : René MAZERON

- Réunion à prévoir sur ce thème

Communication et information : Cannelle GOUYON

- Bulletin municipal : Objectif qu'il soit terminé pour la réunion du 18 décembre
 Proposition de première réunion avec tous les conseillers le mardi 22 à 18h30
 3 demandes de devis faites avec impression avec ou sans mise en page.

- Bilan des inscriptions des habitants aux comités consultatifs :

 Patrimoine et tourisme : André GALLARD, Hervé BONNET, Pierrette ALVES, Eric GIRAUD
 Voirie et assainissement : Eric GIRAUD, Jean-Pierre MAIGNOL
 Suivi du bourg : Hervé BONNET, Eric GIRAUD, Sandrine CONVERS, GOSSELIN Tristan et Cécile
 Accueil de nouveaux habitants : Pierrette ALVES
 Vie communale et associative – Action sociale : Sandrine CONVERS, Eric GIRAUD, GOSSELIN Tristan et Cécile, BASCOBERT Marie-France, RAVOUX Marie-Christine, ROUILLE Ingrid (pour les préparatifs uniquement)
 Bâtiments communaux : Gilles GOUYON, Eric GIRAUD, GOSSELIN Tristan et Cécile, Jean-Pierre MAIGNOL, GIRAUDET Jean-Claude
 Urbanisme : Eric GIRAUD, GOSSELIN Tristan et Cécile,
 Communication et information : GOSSELIN Tristan et Cécile

 Le secrétariat va finaliser ce listing avec les coordonnées + leur faire un AR de leur candidature

- Livret d'accueil nouveaux habitant : nouvelle version à finaliser, document à donner au nouvel habitant avec le maire + conseiller municipal du secteur.

Vie communale / Commission d'action sociale : Sophie COMBEMOREL / Frederique DE JONG

- Marchés-concerts :
 - Il y a eu une très bonne fréquentation des marchés-concerts cet été.
 - Pour l'année prochaine, étudier la possibilité d'une nouvelle organisation du paiement des musiciens, la mairie restant décisionnaire dans le choix de l'animation musicale.
 - Voir ces éléments d'organisation des exposants en commission, reprendre le bilan financier de l'année ainsi que sur le financement des futurs éditions.

- Maisons fleuries 2026 :
 - 19 participants
 - Proposition de revoir le règlement (différents montants selon les niveaux d'engagement)

 - Faire chiffrer pour la reprise de l'ensemble des bornes/poteaux incendies hors service sur la commune, Alexis renard en charge de ce domaine fournira un chiffrage lors la prochaine réunion du conseil.

Tourisme et Patrimoine : René MAZERON

- Petit patrimoine avec La Remaille : Travaux à inscrire pour 2027, réunir la commission avant de valider en conseil municipal

- Réalisation du balisage Chemin du temple le 08/08/2026

SIRB (FAVIER Bernard/GOURDY Joëlle) :

Vente du village avec Vacances et Répit et fin d'exploitation avec VANCEOL, inventaire en cours des biens du SIRB, travail sur le statut des agents à l'échéance de la fin du syndicat.

SICTOM (René MAZERON / Patrice GIRAUD) :

Courrier du 07/08/2026 Emplacement des points d'apport volontaire : après étude des poids et de la fréquence de ramassage des colonnes sur St Priest des Champs, le SICTOM recense une faible ration par habitant par rapport à la moyenne du territoire (53.05kg/hab contre une moyenne de 60.28kg/hab). Il est proposé d'étudier si les emplacements actuels de ces colonnes sont judicieux ou s'il faudrait les déplacer à proximités et dans des zones plus fréquentées par les habitudes de vie des habitants.

Les délégués se sont inscrits pour la visite des sites de PAPREC et du VALTOM.

SIAEP SIOULE ET MORGE (RENARD Alexis / LAMADON Jérémy) : Prochaine réunion du bureau semaine prochaine

COMMUNAUTE DE COMMUNES (FAVIER Bernard / GIRAUD Patrice) : Prochaine réunion 15/09

ADAPEI CVS (DE JONG Frédérique) : Prochaine réunion 02/10

CLIC (DE JONG Frédérique) : Un atelier céramique est organisé par le CLIC à Saint-Priest-des-Champs le 22/10.

ACDC (GOUYON Cannelle) : Assemblée générale le 07/10/2026

Conseil d'Ecole (FAVIER Bernard, DEJONG Frédérique) : La rentrée scolaire a eu lieu, elle s'est bien passée.

Prochain Conseil Municipal le vendredi 06 novembre 2026 à 19h00

VI – Réunions septembre / octobre

Réunions septembre / octobre

Date	Réunion	Lieu	Horaires
15/09/2026	Conseil communautaire	St Eloy	18h00
16/09/2026	Passation de commandement Centre de secours St Gervais	St Gervais	18h00
18/09/2026	Inauguration locaux SICTOM	St Eloy	17h00
02/10/2026	CVS ADAPEI	St Priest	14h30
09/10/2026	Conférence des Maires	St Eloy	14h00
28/10/2026	CA CIAS	St Gervais	18h00